

*La succession de Jean T'Serclaes à l'évêché de
Cambrai : une tentative avortée des Bavière
pour occuper le siège vacant
(janvier-décembre 1389)*

Monique MAILLARD-LUYPAERT

Au cours du XIV^e siècle, le siège épiscopal de Cambrai fut vacant à dix reprises. La vacance dont il est ici question tranche nettement avec celle qui l'a précédée. D'abord, parce qu'entre le décès de l'évêque et la nomination de son successeur par le pape, il s'écoule onze mois, suivis par sept autres jusqu'à la « Joyeuse Entrée » du nouveau prélat dans sa cité ; ensuite parce que le contexte propre à cette vacance rend cette dernière tout à fait singulière.

Plantons d'abord le décor, avant de voir défiler les acteurs, un par un, et de suivre la pièce, car c'est bien d'une pièce qu'il s'agit, où chacun des personnages avance avec prudence, à pas feutrés, masqué parfois... Nous sommes à Cambrai, siège méridional d'un évêché situé à l'est de l'Escaut, en terre d'Empire¹. Un évêché riche

1. Sur l'histoire de ce diocèse, le lecteur se référera à l'ouvrage de H. PLATELLE, A. LOTTIN, L. TRENARD et P. PIERRARD, *Les diocèses de Cambrai et de Lille*, Paris, 1978 (Histoire des Diocèses de France, nouv. sér., t. 8), la partie consacrée au diocèse de Cambrai, des origines à la fin du Moyen Age, étant de la plume du chanoine H. PLATELLE (jusqu'à la p. 93), ainsi qu'aux cartes contenues dans le premier tome complémentaire de la monumentale *Histoire de l'Église en Belgique* du Père É. DE MOREAU : J. DEHARVENG, É. DE MOREAU et A. DE GHELLINCK, *Circonscriptions*

et peuplé². Une cité épiscopale qui constitue un excellent poste d'observation au carrefour du Royaume et de l'Empire. L'évêque-comte de Cambrai est le vassal de l'empereur germanique. Ce dernier n'intervient plus dans l'élection épiscopale, mais il continue à donner au nouvel élu l'investiture des fiefs et régales, c'est-à-dire des « biens et droits publics » attachés au siège.

Au moment où meurt l'évêque Gérard de Dainville, le 18 juin 1378³, le trône de saint Pierre est occupé à Rome par Bartolomeo Prignano, qui a pris le nom d'Urbain VI⁴. Le Grand Schisme n'a pas encore éclaté. L'archidiacre de Hainaut, le bruxellois Jean T'Serclaes, docteur *in utroque iure*, ancien doyen de Sainte-Gudule, est élu par le chapitre cathédral de Cambrai à une date qui se situe vraisemblablement entre la fin du mois de juin et le 20 septembre⁵,

ecclésiastiques, chapitres, abbayes, couvents en Belgique avant 1559, Bruxelles, 1948.

2. La taxe sur les revenus de l'évêché de Cambrai s'élève à l'époque à 6.000 florins or : H. HOBERG, *Taxae pro communibus servitiis ex libris obligationum ab anno 1295 usque ad annum 1445 confectis*, Vatican, 1949, réimpr., Vatican, 1974, p. 27 (Studi e Testi, t. 144).

3. Gérard de Dainville avait été transféré de l'évêché de Théroouanne à celui de Cambrai par Grégoire XI le 6 juin 1371 (C. EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi*, 2^e éd., Münster, 1913, p. 160 ; E.I. STRUBBE et L. VOET, *De chronologie van de Middeleeuwen en de Moderne Tijden in de Nederlanden*, Anvers-Amsterdam, 1960, p. 266 ; H. PLATELLE, *Gérard de Dainville*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, t. 20, Paris, 1984, col. 763-764).

4. Sur ce pontife, voir la notice de M. MAILLARD-LUYPAERT, *Urbain VI*, dans *Dictionnaire historique de la papauté*, sous la dir. de Ph. LEVILLAIN, Paris, 1994, pp. 1681-1683.

5. M. GASTOUT, *Suppliques et lettres d'Urbain VI (1378-1389) et de Boniface IX (1389-1394)*, Bruxelles, 1976, p. 78 (Analecta Vaticano-belgica. 1^{er} sér. Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Théroouanne et Tournai. Documents relatifs au Grand Schisme, t. 7), avance la date du 2 juillet 1378, se basant ainsi sur E.I. STRUBBE, L. VOET, *De chronologie*, p. 266. La question complexe de l'élection et de la confirmation de T'Serclaes, ainsi que du paiement de son obligation à la Chambre apostolique, a été exposée par U. BERLIÈRE, *Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai, 1378-1388. Notes vaticanes*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis van het Hertogdom Brabant*, t. 6, 1907, pp. 245-257. Sur la carrière bénéficiaire et administrative du futur prélat, voir D. LOURME, *Chanoines, officiers et dignitaires du chapitre cathédral de Cambrai (1357-1426). Études prosopographique et institutionnelle*, vol. 2 : *Notices biographiques*, Paris, École Nationale des Chartes, 1991, n° 47 (thèse inédite consultable aux

jour de l'ouverture du conclave de Fondi qui élira Robert de Genève, le rival d'Urbain VI⁶. Confirmé par l'archevêque de Reims, T'Serclaes l'est aussi par Clément VII, le pape de Fondi : les lettres apostoliques, antidatées au 5 novembre⁷, soit cinq jours après le couronnement, ont toutes été enregistrées, mais les mandements originaux, adressés au chapitre cathédral, au clergé et au peuple de la cité et du diocèse de Cambrai, à l'archevêque de Reims et à l'empereur Charles IV⁸, n'ont jamais été expédiés⁹. D'après le témoignage d'un chroniqueur contemporain, proche du chapitre bruxellois, l'évêque T'Serclaes, fort de cette « omission », aurait pu affirmer qu'il n'avait été confirmé ni par un pape ni par l'autre¹⁰.

A.D.N. à Lille). Sa succession au chapitre cathédral de Cambrai ne sera réglée que plusieurs années après l'élection (les registres capitulaires de Cambrai conservent le souvenir de la réception, le 13 août 1389, d'Henri Leene ou Leenere à la prébende, vacante *per consecrationem Johannis episcopi Cameracensis*, de Jean T'Serclaes : CAMBRAI, Bibliothèque municipale (= B.M.), *Manuscrits*, 1053, f° 40 v°). Sa carrière épiscopale et son entourage mériteraient tous deux une étude approfondie : les documents ne manquent pas.

6. Sur Clément VII, le rival d'Urbain VI, voir la notice de R.-Ch. LOGOZ, *Clément VII*, dans *Dictionnaire historique de la papauté*, pp. 372-378. Il est impossible de reproduire ici l'abondante bibliographie consacrée au Grand Schisme. Il nous suffira de renvoyer le lecteur aux actes d'un colloque qui s'est tenu en Avignon en 1978 et à une excellente notice rédigée voici quelques années par une spécialiste de la question : *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident (1362-1394). Colloque international, Avignon, 25-28 sept. 1978*, Paris, 1980 (Colloques internationaux du Centre national de la recherche scientifique, n° 586) ; H. MILLET, *Grand Schisme d'Occident (1378-1417)*, dans *Dictionnaire historique de la papauté*, pp. 729-735.

7. VATICAN, Archivio Segreto, *Registra Avenionensia*, 219, f° 401 r°-402 r°.

8. VATICAN, Archivio Segreto, *Registra Avenionensia*, 219, f° 401 r°-402 r° et *Instrumenta miscellanea*, 3000, 3022 et 3024.

9. Ces pièces sont toujours conservées aux Archives du Vatican, dans la collection des *Instrumenta Miscellanea* (voir n. précédente). Elles n'ont jamais été bullées et nous ignorons la raison de cette dérogation aux règles de la Chancellerie apostolique.

10. *Etiam Johannes Serclaes, episcopus Cameracensis, publice dixit et fecit protestationem se fore electum in episcopum de sui capituli Cameracensis gratia, et esse confirmatum a suo superiori, videlicet episcopo Remensi, et quod non haberet aliquas confirmationes de uno papa vel de alio ; et ideo receptus fuit et tentus pro episcopo Cameracensi quousque aliquis alius veniret cum fortiori jure, et postmodum nullus alter venit cum alicujus jure,*

Peut-être craignait-il de voir poindre tôt ou tard un rival et trouvait-il intérêt à ne pas s'afficher trop ouvertement comme un partisan de Clément VII ?

Le décès de Jean T'Serclaes, le 12 janvier 1389¹¹, dans sa résidence du Cateau, plus de dix ans après le début du Schisme, va fournir aux princes l'occasion de « sortir du bois », d'approcher le chapitre cathédral et de tenter d'imposer leur candidat, Jean de Hainaut¹², fils cadet d'Aubert de Bavière, le nouveau comte de Hainaut et de Hollande-Zélande¹³.

sic quod mansit episcopus quamdiu vixit (Pl. LEFÈVRE, *L'attitude du clergé et des autorités communales à Bruxelles pendant le Grand Schisme d'Occident de 1379 à 1390*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 12, 1933, p. 641, qui rapporte les « notes historiques » d'un auteur anonyme contemporain). Le successeur de T'Serclaes, André de Luxembourg, qui n'était pas en possession des bulles, a cru de bonne foi que T'Serclaes n'avait pas reçu de confirmation : il a prétendu que T'Serclaes avait dirigé le diocèse pendant onze ans environ, « sans souscrire d'obligation et sans être confirmé par le pape » (VATICAN, Archivio Segreto, *Obligaciones et Solutiones*, 49, f° 39 v°). Si les lettres de confirmation de Clément VII lui étaient parvenues, l'évêque aurait été contraint, pour entrer en possession du bénéfice majeur, d'acquitter les communs services ; or, il n'a jamais signé de promesse...

11. Contrairement aux affirmations d'U. BERLIÈRE, *Les collectories pontificales dans les anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai au XIV^e siècle*, Bruxelles, 1929, p. 518 n. 1 (Analecta Vaticano-belgica. 1^{re} sér. Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai), T'Serclaes ne meurt pas le 12 janvier 1388, mais un an plus tard, jour pour jour : le compte du collecteur apostolique, Jean de Champigny, évoque une vacance du siège épiscopal pendant un an à partir de 1388, ancien style ; d'autre part, un registre capitulaire de Cambrai signale, en date du 30 juin 1390, le passage du collecteur venu ramasser les *fructus et emolumenta* de la curie épiscopale perçus pendant la vacance du siège (CAMBRAI, B.M., *Manuscrits*, 1053, f° 43 r°) ; le registre mentionne déjà cette vacance (*sedes episcopalis vacat*, inscrit en marge) le 17 janvier 1389, en précisant que T'Serclaes est mort depuis peu (f° 34 r°).

12. Jean de Bavière, né en 1373, décédé à Delft en 1424. Fils d'Aubert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande-Zélande, et de Marguerite de Brieg. Élu de Liège en 1390. Il n'a jamais dépassé le sous-diaconat : C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, p. 302 ; A. LE ROY, *Jean de Bavière*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1866, col. 327-336 (à utiliser avec précaution) ; F.S. SCHNEIDER, *Herzog Johann von Baiern, erwählter Bischof von Lüttich und Graf von Holland (1373-1425). Ein Kirchenfürst und Staatsmann am Anfang des XV. Jahrhundert*, Berlin, 1913 (Historische Studien, t. 104) ; E.I. STRUBBE et L. VOET, *De chronologie*, p. 284 ; A. MARCHANDISSE, *L'évêque de Liège et les comtes de Hainaut des Maisons d'Avesnes et de Wittelsbach. Un marché de dupes quasi perpétuel ?*, dans

Selon le chroniqueur contemporain déjà cité, le chapitre cathédral de Cambrai serait lui-même à l'origine de cette initiative. Il aurait « élu » Jean de Hainaut, mais ce dernier aurait aussitôt « refusé » le bénéfice : A° LXXXVIII°, XIII° in januario, obiit Johannes Serclaus, episcopus Cameracensis, apud Castellum, sic quod capitulum Cameracensem elegit filium ducis Alberti in episcopum : sed idem noluit acceptare, sic quod stetit per longum tempus postea sine episcopo. Sed postea, circa Pentecosten a° XC°, provisum de episcopatu fuit Andree de Sancto Paulo per papam Clementem, et fuit introductus et receptus in capitulo Cameracensi circa vincula Petri dicto anno¹⁴... Ces affirmations sont-elles crédibles ? Comment peut-on les vérifier ? Un examen attentif des délibérations capitulaires, des comptes du chapitre et d'une requête adressée par ce dernier au pape d'Avignon, permet d'éclairer d'une lumière nouvelle la vacance de 1389 et de formuler certaines hypothèses, à défaut de pouvoir fournir toutes les clés d'interprétation.

Tout commence le 23 janvier 1389, onze jours après la mort de T'Serclaus. Le chapitre cathédral délibère sur le problème posé par l'absence de nombreux chanoines qui se trouvent « en province ou à Paris ». Il devra les convoquer pour procéder à l'élection de

Revue du Nord, t.82, 2000, p.629-657 ; ID., *Vivre en période de vide législatif et institutionnel : l'après-Othée (1408) dans la principauté de Liège*, dans *Faire bans, edictz et statuz. L'activité législative communale dans l'Occident médiéval, ca 1200-1550 : sources, objets, auteurs. Actes du Colloque international, Bruxelles, F.U.S.L., 17-20.XI.1999*, sous presse ; ID., *L'entourage de Jean de Bavière, prince-élu de Liège (1389-1418)*, dans *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Age. Actes du Colloque international de Liège, Université de Liège, 3-5 mai 2000*, sous presse.

13. Aubert de Bavière, né en 1336 à Munich, décédé à La Haye en 1404. Fils cadet de l'empereur Louis IV de Bavière et de Marguerite d'Avesnes. Duc de Bavière-Straubing. Comte de Hainaut et de Hollande-Zélande en mars 1389. Époux, en premières noces, de Marguerite de Brieg, fille du duc Louis I^{er} de Silésie-Liegnitz, puis de Marguerite de Clèves, fille du comte Adolphe I^{er}. Il exerce la régence dans les comtés de Hainaut et de Hollande-Zélande dès 1358, lorsque son frère aîné Guillaume III (III en Hainaut, V en Hollande-Zélande) sombre dans la démence, et, à la mort de ce dernier, en mars 1389, il reçoit la dignité comtale : A. MATHIEU, *Aubert ou Albert de Bavière*, dans *B.N.*, t. 1, col. 524-529 ; P.J. BLOK, *Albrecht van Beieren*, dans *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, t. 4, Leyde, 1918, col. 25-27 ; *Aubert de Bavière*, dans *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*, sous la dir. d'H. HASQUIN, Bruxelles, 1988, p. 28.

14. Pl. LEFÈVRE, *L'attitude du clergé*, p. 642.

l'évêque. Une nouvelle réunion est prévue pour le 15 février. Apparemment, les chanoines présents entendent faire diligence. Mais curieusement, cette procédure est remise de semaine en semaine¹⁵. Le 15 février en effet, les chanoines décident... de ne rien décider ! Pour des causes « raisonnables », lit-on dans le registre capitulaire, le débat est reporté à la prochaine assemblée, trois semaines plus tard, soit le 8 mars. Le jour venu, on remet encore la discussion à huitaine. Le dimanche 15 mars, les chanoines proposent de se revoir le lendemain. Le lundi, ils prennent rendez-vous pour le samedi 2 avril. Et le 2 avril, pour le 9... Le registre insiste sur leur « opiniâtreté » ! Le 9 avril ne leur porte guère chance. Ils se réunissent encore le 12, dès le premier coup de prime... Puis, c'est le silence... pendant plus de trois semaines. Il est vrai que le chapitre est requis par les offices de la Semaine Sainte, Pâques tombant cette année-là le 18 avril. Enfin, le 5 mai, par crainte d'être accusés de « négligence », le prévôt et le chapitre décident d'envoyer deux chanoines à la Curie, en Avignon, Jean Caillaud du Chêne et Gautier de Beauvoir¹⁶, afin de proposer la candidature de Jean de Hainaut à l'évêché de Cambrai¹⁷. Surprise ! Le candidat n'est pas un membre du chapitre, comme l'était T'Serclaes, mais un jeune homme de seize ans, un simple *clericus*..., que les chanoines n'ont pas encore élu. Car il est question d'une *postulatio*, et non d'une *electio*. Quelques jours plus tard, le 10 mai, le prévôt et le chapitre donnent procuration à Jean Daniel, ou Danneels, l'archidiacre de Hainaut, et à Jean Caillaud du Chêne *ad prosequendam postulationem per ipsos factam de Johanne de Hanonia in episcopum et pastorem ecclesie Cameracensis predicte, ne valerent de negligentia reprehendi*¹⁸.

Les registres capitulaires de Cambrai n'en diront pas plus... Par la suite, le nom de Jean de Hainaut ne sera plus jamais évoqué. Nous devons attendre le 22 septembre de l'année suivante pour y lire, pour la première fois, le nom du successeur de T'Serclaes. Cependant, nous avons découvert dans les archives lilloises un document pour le moins étonnant, que l'ancien archiviste du dépôt,

15. CAMBRAI, B.M., *Manuscripts*, 1053, f° 34 v°-35 v°.

16. On trouvera des éléments de biographie des chanoines cambrésiens dans la thèse de D. LOURME, *Chanoines, officiers et dignitaires*, vol. 2 : *Notices biographiques* (les membres du chapitre y sont classés dans l'ordre alphabétique par prénoms).

17. CAMBRAI, B.M., *Manuscripts*, 1053, f° 35 v°.

18. CAMBRAI, B.M., *Manuscripts*, 1053, f° 37 r°.

P. Piétresson de Saint-Aubin, a qualifié dans son *Répertoire numérique* de simple « mémoire présenté par le chapitre de Cambrai ». Il s'agit en réalité, non pas d'une supplique originale, qui aurait été validée par le pape *sola signatura*¹⁹, mais d'une supplique au premier stade de sa confection, une *Vorurkunde*, ce qui, en soi, est déjà exceptionnel. Cette supplique est destinée à Clément VII. Elle ne porte pas de date. Il n'y a là rien d'anormal : après avoir été rédigée en style curial pour être soumise à la lecture, puis à la signature du pape (le *Fiat* pontifical), la minute était généralement détruite.

Dès la première ligne, nous sommes fixés. Nous avons sous les yeux une requête mûrement réfléchie, très argumentée, adroitement formulée, qui tient lieu d'aide-mémoire pour le jour où, devant le pape, les représentants du chapitre cathédral seront amenés à prendre la parole. Un solide « canevas », qui doit faciliter le travail de rédaction des scribes de l'administration pontificale. Le texte commence par ces mots : *Puncta et motiva... explicanda ad finem etc.* Les envoyés du chapitre ne sont pas nommés expressément, mais simplement qualifiés de *nuntii prepositi et capituli ecclesie Cameracensis*²⁰. La requête des chanoines porte sur l'élévation rapide du candidat à l'épiscopat : *ad finem quod idem sanctissimus dominus noster celeriter dignetur Johannem de Hanonia... preficere in episcopum et pastorem ecclesie Cameracensis.* Le texte est avare d'informations concernant le candidat : Jean de Hainaut est présenté comme le fils du duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande-Zélande. Le nom de sa mère, Marguerite de Brieg²¹, n'est même pas mentionné. Outre son statut de simple clerc, il est fait allusion à de vagues études, sans que nous sachions où celles-ci sont menées. Là s'arrête

19. LILLE, A.D.N. (= A.D.N.), *Fonds de l'évêché de Cambrai*, 3 G 334, n° 7520. Cette pièce se présente sous la forme d'un beau parchemin, très bien conservé, de 425 mm de hauteur sur 345 mm de largeur, portant au dos deux mentions : *sede vacante in Cameraco et articuli credentie*, d'une écriture contemporaine. On distingue une trace de signet plaqué, brisé, de forme ronde et de cire brune, de 41 mm de diamètre : voir P. PIETRESSON DE SAINT-AUBIN, *Répertoire Numérique. Archives Départementales du Nord. Série G (clergé séculier)*, t. 2, 1^{re} part., Lille, 1968, p. 96. Sur la forme des suppliques, nous renvoyons le lecteur au travail de Th. FRENZ, *Papsturkunden des Mittelalters und der Neuzeit*, Stuttgart-Wiesbaden, 1986 (Historische Grundwissenschaften in Einzeldarstellungen, n° 2).

20. Nous publions ce document en annexe du présent article.

21. Voir n. 13.

le *curriculum vitae* de celui que l'histoire retiendra sous le nom de Jean de Bavière. Les chanoines tiennent ensuite à préciser que ce choix, le meilleur évidemment, leur a été inspiré par Dieu, mais surtout qu'il résulte d'un parfait accord entre plusieurs parties : le chapitre cathédral tout entier, le duc et la duchesse de Bourgogne, Philippe le Hardi²² et Marguerite de Male²³, le comte de Hainaut, Aubert, et son fils, Guillaume, comte d'Ostrevant²⁴.

Après ce préambule, nullement anodin, commence l'argumentation. Celle-ci est d'abord fondée sur la situation déplorable dans laquelle se trouve plongé le diocèse depuis dix ans. Les avantages qu'offre le choix du fils du comte de Hainaut sont présentés ensuite, accompagnés, bien sûr, des périls redoutables qui s'abattraient sur le diocèse au cas où le souverain pontife ferait la sourde oreille. Un diocèse vaste et peuplé, où malheureusement trop peu de gens vivent dans une même communauté de sentiments et se soumettent à l'autorité du pape : on ne les trouve que dans la

22. Philippe le Hardi, né à Pontoise en 1342, décédé à Hal le 27 avril 1404. Fils cadet du roi de France, Jean II, et de Bonne de Luxembourg. Duc de Bourgogne et comte de Flandre. En 1363, six ans avant son mariage avec Marguerite de Male, fille unique de Louis de Male et héritière des comtés de Flandre, de Nevers, de Rethel, d'Artois, de la Franche-Comté de Bourgogne et de la seigneurie de Salins, il reçoit de son père le duché de Bourgogne en apanage (H. PIRENNE, *Philippe de Bourgogne*, dans *B.N.*, t. 17, Bruxelles, 1903, col. 201-220 ; *Philippe le Hardi*, dans *D.H.B.*, p. 376). Pour en savoir davantage sur le premier duc de Bourgogne comte de Flandre, contemporain du Grand Schisme, on consultera également l'étude monumentale de R. VAUGHAN, *Philip the Bold. The formation of the burgundian state*, Londres, 1962.

23. Marguerite de Male ou de Flandre (†1405). Fille unique et seule héritière du comte de Flandre Louis de Male et de Marguerite de Brabant. Épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1369) : A. WAUTERS, *Marguerite de Flandre*, dans *B.N.*, t. 13, Bruxelles, 1894-1895, col. 632-636.

24. Guillaume de Bavière (†1417). Fils aîné d'Aubert de Bavière et de Marguerite de Brieg. Il épouse en 1385, à Cambrai, Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male. Gouverneur du Hainaut et comte d'Ostrevant dès 1389. Comte de Hainaut et de Hollande-Zélande en 1404 (IV en Hainaut, VI en Hollande-Zélande). Jacqueline de Bavière, sa fille, lui succède en 1417 (Général Baron GUILLAUME, *Guillaume IV*, dans *B.N.*, t. 8, Bruxelles, 1884-1885, col. 484-487 ; R. POST, *Willem VI*, dans *N.N.B.W.*, t. 10, Leyde, 1937, col. 1214 ; P.J. BLOK, *Jacoba van Beieren*, dans *N.N.B.W.*, t. 6, Leyde, 1924, col. 841-846). On trouvera des matériaux utiles, notamment d'ordre généalogique, dans l'étude de J.G. SMIT, *Vorst en onderdaan. Studies over Holland en Zeeland in de late Middeleeuwen*, Louvain, 1995 (Miscellanea Neerlandica, n° 12).

« patrie cambrésienne » ; par contre, les « patries hainuyère et brabançonne » ont choisi la voie de la neutralité — *neuter* ! ni un pape, ni l'autre ; quant aux habitants de la portion du comté de Flandre située à l'est de l'Escaut, en terre d'Empire, et aux Brabançons soumis au comte de Flandre — allusion aux Anversois et aux habitants de Malines —, ils adhèrent malheureusement à l'antipape, Bartolomeo Prignano, et à un « intrus qui se prétend évêque de Cambrai ». Cet « intrus », c'est Arnould de Hornes, que le pape romain a nommé évêque commendataire de Cambrai en 1381, et qui vient de décéder, le 11 mars 1389²⁵.

Après avoir décrit la situation, les chanoines avancent de solides arguments. Les avantages liés au choix de Jean de Hainaut sont avant tout, disent-ils, d'ordre spirituel. Nul n'oserait évidemment en douter ! Et le scénario imaginé par les auteurs de la requête paraît bien « huilé ». Tout d'abord, les « patries » qui sont actuellement neutres reconnaîtront implicitement l'autorité de Clément VII, qui pourra alors y envoyer un légat. Celui-ci obtiendra une obéissance explicite vis-à-vis de l'évêque. C'est du moins l'espoir qui résulte des contacts que le légat pontifical actuel a pu déjà nouer en ce sens : Clément de Grandmont, évêque de Lodève, auditeur des causes du Sacré Palais apostolique et ancien membre du chapitre cathédral, dont le long séjour à Cambrai, en 1389 et 1390, entamera la résistance nerveuse des chanoines²⁶. Ensuite, ceux qui, jusqu'à présent, ont obéi à l'évêque commendataire de Hornes seront rassemblés sur « le chemin de la vérité » sous l'épiscopat de Jean de Hainaut et celui-ci osera alors se montrer avec les siens, en compagnie du duc et de la duchesse de Bourgogne, dans des villes jusqu'ici récalcitrantes : Malines, Anvers, Termonde, Alost, Audenarde, Grammont. Enfin, les populations

25. Arnould de Hornes. Promu évêque d'Utrecht par Grégoire XI le 9 juillet 1371 ; nommé évêque de Liège par Urbain VI en 1378 ; décédé le 8 mars 1389 : C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, pp. 302, 491 ; C. TIHON, *Hornes (Arnoul de)*, dans *D.H.G.É.*, t. 4, Paris, 1930, col. 605-607 ; A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998, pp. 190-199 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, n° 272). On ignore la date exacte de la remise à Arnould, par Urbain VI, de l'évêché de Cambrai en commende : d'après M. GASTOUT, *Suppliques et lettres d'Urbain VI*, p. 78 n. 51, la commende aurait précédé de quelques jours, selon l'habitude de la Chancellerie romaine, la bulle de notification aux échevins et aux jurés de la ville d'Anvers, datée, elle, du 11 mars 1381.

26. Voir N. VALOIS, *La France et le Grand schisme*, t. 1, p. 308, t. 2, Paris, 1896, pp. 142, 261, 307.

« schismatiques » de Flandre et de Brabant ne manqueront pas d'accueillir le nouvel évêque, qui ouvrira la voie aux légats apostoliques, ces derniers, pas plus que l'évêque siégeant à Cambrai, n'ayant jusqu'à présent osé s'aventurer sur des routes peu sûres²⁷.

Les chanoines cambrésiens voient aussi dans la nomination de Jean de Hainaut un avantage supplémentaire : la juridiction spirituelle ordinaire, longtemps entravée et toujours en danger, pourra à nouveau s'exercer en Hainaut, dans le Brabant et partout dans le Cambrésis. Mais, ajoutent-ils, si les Hainuyers, convaincus que le pape d'Avignon les déteste, refusent le candidat, alors que sa candidature est pourtant agréable à une grande partie des princes, du clergé et de la population du diocèse, ces mêmes Hainuyers se tourneront vers le pape rival et les Brabançons, aujourd'hui neutres, pourraient choisir la voie de fait, donc prendre les armes, ce qui conduirait inéluctablement à la destruction de l'Église de Cambrai et de toute la patrie.

Après avoir souligné les avantages spirituels, les chanoines insistent à présent sur les avantages d'ordre temporel. Non seulement la promotion de Jean de Hainaut à l'évêché de Cambrai est utile, mais elle est nécessaire, affirment-ils avec force. En effet, après la mort de Gérard de Dainville en 1378, T'Serclaes n'a jamais fait hommage au roi des Romains. Il n'a jamais voulu non plus adhérer au pape de Rome ni prendre conseil auprès de Wenceslas au sujet de ce délicat problème. Par conséquent, le roi des Romains n'a plus eu de vassal en la personne d'un évêque-comte de Cambrai, T'Serclaes préférant « faire le mort ». Il a saisi le comté de Cambrai. Le comte de Hainaut, de son côté, en a profité pour faire main basse sur les riches terres de Saulzoir, Colfontaine et Meslin-

27. On se souviendra ici du séjour du cardinal Gui de Malsec, que Clément VII avait envoyé dans nos régions en décembre 1378 pour y débusquer les partisans d'Urbain VI : à son arrivée à Tournai, les portes du comté de Flandre, dont les préférences urbanistes s'affirmaient de jour en jour, s'étaient fermées devant lui, l'obligeant à bifurquer vers Valenciennes et à se fixer à Cambrai, où il resta vainement, dans l'attente d'un avenir meilleur, jusqu'en février 1382. Le ressort territorial de la mission du légat pontifical s'étendait au royaume d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, au comté de Flandre, aux diocèses de Liège, d'Utrecht, de Cambrai et de Tournai. Sur ce personnage de grande carrure, voir C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, pp. 22, 37, 41, et la notice de G. MOLLAT, *Malsec (Gui de)*, dans *D.H.G.É.*, t. 22, Paris, 1988, col. 1278-1279. Sur sa mission, voir N. VALOIS, *La France et le Grand schisme*, t. 1, pp. 258-260.

l'Évêque, qui rapportent chaque année 2.000 florins²⁸. Aubert de Bavière prétend avoir agi en vertu d'un droit régalien, ce que contestent les chanoines : ceux-ci craignent en effet que le comte ne considère le fait comme un droit acquis et qu'un prochain évêque n'ait alors d'autre choix que de récupérer les terres de l'évêché par la force des armes²⁹.

Voilà pourquoi Jean de Hainaut, s'il devient évêque, protégera l'Église de Cambrai, qui a déjà beaucoup souffert des troubles. Lui seul, soutiennent les chanoines, peut ramener la paix et la sécurité, car lui seul peut compter sur la protection d'un personnage tout à la fois proche et puissant, l'empereur, son beau-frère, avec lequel il ne manquera pas d'entretenir d'excellentes relations. Mais rechercher la protection d'un autre puissant

28. Saulzoir (archidiaconé de Valenciennes, doyenné d'Haspres ; aujourd'hui en France, département du Nord, arrondissement de Cambrai), sur la Selle, affluent de l'Escaut ; objet de conflits entre les autorités ecclésiastiques cambrésiennes et le comte de Hainaut depuis la première moitié du XIV^e siècle : A. LE GLAY, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, Cambrai, 1849, pp. XIII-XIV (Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. 19, 2^e partie), avec l'orthographe Sauzoy, et A. LONGNON, *Pouillés de la province de Reims*, t. 1, Paris, 1908, p. 294 (Recueil des Historiens de la France. Pouillés, n° 6), avec l'orthographe Sauzoy ; Colfontaine (Belgique, province de Hainaut, arrondissement de Mons, commune d'Eugies). La seigneurie de Colfontaine ou du Bois-l'Évêque, connue dès le XIII^e siècle, était la propriété de la mense épiscopale de Cambrai : *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative. Wallonie*, dir. H. HASQUIN, vol. 1, s.l., 1980, pp. 445-446 (Crédit Communal de Belgique) ; Meslin-l'Évêque (Belgique, province de Hainaut, arrondissement de Ath). La seigneurie principale de Meslin appartenait à l'évêque de Cambrai. Depuis 1116, l'autel de Meslin relevait du chapitre cathédral, avec toutes ses dépendances, tandis que le personnel et les droits revenaient à l'évêque : *Communes de Belgique*, vol. 2, pp. 984-985.

29. Les chanoines affirment donc que la juridiction temporelle de Cambrai a été confisquée par les vassaux du roi des Romains : il est vrai que l'empereur Wenceslas a donné à son beau-père, Aubert de Bavière, le pouvoir de conférer les fiefs que l'Église de Cambrai possède dans le comté de Hainaut, mais ce privilège gêne manifestement le chapitre. Ce pouvoir est réaffirmé par Wenceslas dans un diplôme du 28 décembre 1396 : L. DEVILLERS, *Cartulaire des Comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. 3, Bruxelles, 1886, pp. 69-70, n° 700 (Commission royale d'Histoire). Le défaut d'hommage à l'empereur sert plusieurs fois de prétexte au comte de Hainaut pour occuper les terres de l'évêché, ainsi sous l'épiscopat de Pierre d'Ailly, en 1399 (LILLE, A.D.N., *Fonds de l'évêché de Cambrai*, 3 G 28, n° 310 et 311).

personnage serait trahir la confiance du roi des Romains, précipiter l'Église de Cambrai dans un abîme épouvantable et hâter sa destruction totale !

Les chanoines se font alors plus précis. Quoi qu'il arrive, déclarent-ils, et même en cas de conflit entre le nouvel évêque et le chapitre, ce dernier s'engage à faire passer l'intérêt public avant son intérêt particulier ! Que le pape comprenne bien : si, par malheur, Jean de Hainaut ne reçoit pas l'évêché, si les Hainuyers se tournent ensuite vers un « intrus », sans aucun doute, tous les biens que le chapitre possède en Hainaut, où se trouve la plus grande partie de sa fortune foncière, lui seront à jamais soustraits ; au contraire, ils seront attribués aux partisans de cet intrus et livrés à leurs caprices pour le plus grand préjudice de l'Église de Cambrai ! Nous touchons ici, semble-t-il, au cœur du problème... Pour dire les choses plus crûment, voilà qui est bien « amené ». *Si non e vero...*

Les chanoines terminent alors leur requête par une prière : « le prévôt et le chapitre, à l'exemple de Job, les vêtements déchirés et le crâne rasé, étendus sur le sol, le visage en larmes, implorant pour leur repentir le parfum de la miséricorde du pontife et demandent qu'il leur envoie la fragrance de sa douceur. Ils le supplient, avec des sentiments pleins d'affection, d'humilité et de dévotion, d'appuyer le vœu des fidèles serviteurs du siège apostolique et d'expédier la provision souhaitée, pour la gloire et l'honneur de Dieu, de son Église universelle et de l'Église de Cambrai ». Clément VII aurait-il pu résister à pareille imploration ?

Hélas pour la cause de Jean de Hainaut, cette requête du chapitre ne sera suivie d'aucune autre ! Les registres capitulaires ne font plus allusion à la vacance du siège épiscopal. Ils ne renferment aucune allusion à un éventuel déplacement des représentants du chapitre en Avignon. L'examen des comptes de la cathédrale ne révèle aucune dépense, aucun frais qui aurait été engagé en ce sens. Les mois passent. Le 22 décembre 1389, Clément VII nomme un de ses familiers, André de Luxembourg, à la tête de l'évêché. Qui donc est ce prélat littéralement « parachuté » à Cambrai ? Archidiacre de Petit Caux dans l'Église de Rouen, André est le fils de Gui de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, et de Mathilde de Châtillon³⁰. Il appartient donc à une branche cadette

30. Gui de Luxembourg († Bäsweiler, 28 août 1371), comte de Ligny, également comte de Saint-Pol et sire de Fiennes par sa femme. De son mariage avec Mathilde, ou Mahaut, de Châtillon, comtesse de Saint-Pol, naquirent trois fils : Waleran IV, comte de Saint-Pol et de Ligny, Pierre et

de la grande famille de Luxembourg, qui s'est détachée du tronc au XIII^e siècle. Il est aussi le petit frère de Waleran, comte de Ligny et de Saint-Pol, et de Pierre de Luxembourg, ancien chanoine prébendé de Cambrai et archidiacre de Bruxelles devenu cardinal, mort le 2 juillet 1387 en odeur de sainteté et vénéré à Cambrai à partir d'avril 1389, le mois où commencent les miracles qui lui sont attribués³¹. André, qui bénéficie donc de l'aura de son défunt frère, n'a pourtant que dix-sept ans. Il est dispensé par le pape *super defectu etatis* le jour même de sa nomination. Dans sa bulle de provision, Clément VII lui décerne le titre *d'electus*, bien que le chapitre cathédral n'ait procédé à aucune *electio* : le registre capitulaire, tenu régulièrement, en témoignerait si c'était le cas³².

André de Luxembourg n'entrera dans Cambrai que sept mois plus tard. Les registres de comptes de l'office du Grand Métier de la cathédrale signalent deux dépenses : l'une de 12 livres, en date du 1^{er} février, allouées à l'écuyer du comte de Saint-Pol, frère d'André, porteur d'un courrier du chapitre adressé à l'évêque, l'autre, de 25 livres, 17 sous, 2 deniers, pour les frais de séjour à Paris, à la mi-avril, de deux chanoines chargés par le chapitre d'aller

André de Luxembourg (J.-Cl. LOUTSCH, *Armorial du pays de Luxembourg*, Luxembourg, 1974, p. 109).

31. Pierre de Luxembourg (né le 20 juillet 1369, décédé en Avignon le 2 juillet 1387), promu cardinal au titre de Saint-Georges au Vélambre par Clément VII le 15 avril 1384 : C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, pp. 28, 50 ; E. VAN ARENBERGH, *Luxembourg (le bienheureux Pierre de)*, dans *B.N.*, t. 12, Bruxelles, 1892-1893, col. 621-624 ; J.L. FRAY, *Peter von Luxemburg (le bienheureux Pierre de Luxembourg) (1369-1387), Bischof von Metz und Kardinal*, dans *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, t. 7, Herzberg, 1994, col. 259-261. Sa prébende, vacante, a été attribuée le 19 juin 1388 à Robert de Flandria (CAMBRAI, B.M., *Manuscripts*, 1053, f^o 32 v^o). Les comptes de la cathédrale révèlent que les revenus du tronc de Pierre de Luxembourg ne cessaient d'augmenter depuis le mois d'avril 1389 au point qu'il avait fallu mettre un préposé en permanence pour recevoir les offrandes ! (A. DERVILLE, *La vie religieuse au XIV^e siècle d'après les comptes de la cathédrale de Cambrai*, dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 74, 1988, p. 231).

32. VATICAN, Archivio Segreto, *Registra Avenionensia*, 262, f^o 331 v^o-332 v^o, 263, f^o 303 r^o. La vie et la carrière d'André de Luxembourg, mort lui aussi « saintement » comme son frère, n'ont pas encore fait l'objet d'une étude systématique. Sur ce personnage, voir C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, p. 160 ; E.I. STRUBBE et L. VOET, *De chronologie*, p. 266 ; V. TABBAGH, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, t. 2 : *Diocèse de Rouen*, Turnhout, 1997, pp. 57, 154.

« faire révérence » à André, fraîchement arrivé d'Avignon³³. Luxembourg prêtera serment le 17 juillet 1790, lors de sa Joyeuse Entrée dans la cité épiscopale. L'événement a été consigné dans un procès-verbal par Jean Huard, le notaire du chapitre³⁴. Le duc de Bourgogne est présent à la cérémonie en tant que comte de Flandre et protecteur de l'église de Cambrai. Son gendre, Guillaume de Bavière, figure également dans la liste des témoins. Sans attendre sa Joyeuse Entrée, le nouvel évêque s'est acquitté rapidement de ses services auprès de la Chambre apostolique³⁵. Il recevra aussi l'investiture du roi des Romains, mais il ne se déplacera pas personnellement pour aller la chercher³⁶.

Des questions se posent dès lors. Comment expliquer la candidature du fils cadet du comte de Hainaut ? Le chapitre cathédral a-t-il parlé d'une seule voix ? Quelques constatations s'imposent de prime abord. Sur la composition du chapitre au moment des assemblées postérieures au décès de Jean T'Serclaes et sur le contexte « princier ». Des constatations qui déboucheront inévitablement sur une autre question, lancinante celle-là : le chapitre a-t-il subi des pressions ?

À l'assemblée capitulaire du 23 janvier, vingt personnes étaient présentes seulement sur les quarante-sept que compte le chapitre : le prévôt, l'archidiacre de Hainaut, celui d'Anvers et dix-sept autres chanoines³⁷. À l'assemblée du 15 février, après avoir battu le rappel, les chanoines étaient à peine vingt-deux : les mêmes, à l'exception de deux, et quatre membres supplémentaires ! Un seul chanoine, absent le 23 janvier, a envoyé au chapitre une lettre pour s'excuser de son absence « forcée » à la réunion de la mi-février³⁸. On ne connaît malheureusement pas la composition des assemblées qui s'égrènent jusqu'au mois de mai, époque

33. LILLE, A.D.N., *Fonds du chapitre métropolitain*, 4 G 5027.

34. LILLE, A.D.N., *Fonds de l'évêché de Cambrai*, 3 G 362, n° 7932.

35. Les registres vaticans conservent une promesse de paiement du 31 janvier 1390 (VATICAN, Archivio Segreto, *Obligaciones et Solutiones*, 43, f° 129 r°).

36. Après cinq ans ! Diplôme du 16 juin 1395 (LILLE, A.D.N., *Fonds de l'évêché de Cambrai*, 3 G 540, n° 60). Wenceslas se ravise le 28 décembre 1396 (L. DEVILLERS, *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, t. 3, p. 69-70, n° 700).

37. CAMBRAI, B.M., *Manuscrits*, 1053, f° 34 r°-v°.

38. Il s'agit de Mathieu Freron, qui écrit le 5 février (LILLE, A.D.N., *Fonds du chapitre métropolitain*, 4 G 72, n° 1008).

probable de la rédaction de la supplique³⁹. Parmi les membres présents identifiés, sept sont des curialistes, parfois proches de Clément VII, et trois enseignent à Paris. Parmi les absents, on relève dix curialistes et deux membres de curies épiscopales, celles de Rouen et de Reims.

Quant à l'attitude des princes eux-mêmes, elle est assez éclairante. Aubert de Bavière, tout d'abord. Depuis le début du Schisme en 1378, ses démarches sont équivoques, son comportement, versatile. Dans les premières années, il sollicite le pontife d'Avignon pour diverses faveurs. Il ne cherche pourtant pas, semble-t-il, à rallier le clergé hainuyer à la cause clémentine. C'est seulement en 1380 que le clergé du comté s'est réuni en assemblée, non pas à Mons, *caput totius Hanonie*, mais à Valenciennes, la ville commerçante, *pour sçavoir à quel pape l'on tiendrait*⁴⁰. Une assemblée qui n'a débouché, à notre connaissance, sur aucune résolution officielle, ni dans un sens ni dans l'autre, d'où le terme « neutralité » appliqué au comté. En 1385, le comte de Hainaut conclut une double alliance⁴¹ avec les Valois de Bourgogne : il marie son fils Guillaume avec la très jeune fille de Philippe le Hardi, Marguerite de Bourgogne, ainsi que sa propre fille, Marguerite de Bavière, avec l'héritier du comté de Flandre, le futur duc Jean sans Peur⁴². Les dispenses matrimoniales — les

39. Celle-ci ne peut en aucun cas être antérieure au mois de mars, mois de l'accession d'Aubert au comté de Hainaut (voir n. 13).

40. Ch. ROUSSELLE, *Extraits du Mémorial du prêtre-distributeur du chapitre noble de Sainte-Waudru, à Mons*, dans *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 14, 1877, p. 301.

41. Les comptes de la cathédrale fournissent des détails intéressants : les cloches de la cathédrale ont sonné trois fois, la première, pour la signature, par les ducs Philippe et Aubert, du traité de mariage entre leurs enfants, la deuxième, pour l'arrivée du roi de France, la veille des noces, la troisième, pour le jour de la célébration (12 avril 1385) : A. DERVILLE, *La vie religieuse*, p. 223.

42. Jean sans Peur, né à Rouvres en 1371, décédé à Montereau en 1419. Fils aîné de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male. Duc de Bourgogne et comte de Flandre à partir de 1404. En 1407, il fait occire son cousin et rival, le duc d'Orléans, frère du roi (B. GUENÉE, *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992). En 1419, à Montereau, il est à son tour assassiné lors d'une entrevue avec le dauphin, le futur Charles VII (E. DUCHESNE, *Jean*, dans *B.N.*, t. 10, Bruxelles, 1888-1889, col. 176-193 ; G. MICHAUX, *Jean sans Peur*, dans *Dictionnaire de Biographie française*, t. 18, Paris, 1991, col. 577-579). Pour le deuxième duc

fiancés sont parents au quatrième degré — ont d'abord été sollicités en Avignon, puis à Gênes, où réside Urbain VI, deux précautions valant mieux qu'une⁴³...

Philippe le Hardi, à présent. C'est un partisan inconditionnel de Clément VII. Depuis son accession au comté de Flandre en 1384, après la mort de son beau-père Louis de Male, le duc de Bourgogne entreprend de ramener ses nouvelles possessions dans le droit chemin qui conduit à Avignon. Dans le diocèse de Cambrai, cette voie passe d'abord par la cité épiscopale. La Flandre lui donne pourtant du fil à retordre. Le duc de Bourgogne met longtemps à récupérer les Anversois gagnés à la cause urbaniste : ses premières manœuvres d'approche, en compagnie de Jean T'Serclaes d'ailleurs, datent de 1386. La mort, le 11 mars 1389, d'Arnould de Hornes, l'évêque commendataire de Cambrai nommé par Urbain VI, qui avait établi sa *curia* à Malines, l'a certes fortement encouragé. Le duc Philippe reprend donc son bâton de pèlerin : il gagnera la première manche à Anvers dès janvier 1390⁴⁴.

En définitive, le chapitre cathédral de Cambrai a-t-il subi des pressions ? Des pressions en sens contraire, du reste. D'un côté, pour soutenir et défendre la candidature du fils du comte de Hainaut. De l'autre, pour « geler » l'opération et faire en sorte que

de Bourgogne, comte de Flandre, contemporain du Grand Schisme, voir R. VAUGHAN, *John the Fearless. The growth of the burgundian power*, Londres, 1966.

43. Les bulles de dispenses matrimoniales de Clément VII, du 8 février 1385, adressées aux deux couples, sont mentionnées par G. BROM, *Archivalia in Italië belangrijk voor de geschiedenis van Nederland*, t. 1, 1^{re} part., La Haye, 1909, p. 21, n° 28-29. Les bulles d'Urbain VI du 3 et du 5 avril 1386, adressées aux mêmes, sont publiées par L. DEVILLERS, *Cartulaire des Comtes de Hainaut*, t. 2, Bruxelles, 1883, p. 359-360, n° 629, p. 361-362, n° 630, et par M. GASTOUT, *Suppliques et lettres d'Urbain VI*, p. 93-96, n° 104-105, et n. 93, qui complète avantageusement ses analyses par une généalogie des Bavière et des Bourgogne en p. 94.

44. N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, t. 2, pp. 234-271 ; A. LEMAN, *La politique religieuse de Philippe le Hardi en Flandre*, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. 16, 1903, pp. 437-449 ; G. VAN ASSELDONK, *De Nederlanden en het Westers Schisma (tot 1398)*, Utrecht-Nimègue, 1955, pp. 70-77, 82, 84 ; R. VAUGHAN, *Philip the Bold*, pp. 46-47, 184-186 ; J. PAQUET, *Le schisme d'Occident à Louvain, Bruxelles et Anvers*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 59, 1964, pp. 423-424, 428 ; F. PRIMIS, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. 3 : *Onder Vlaanderen 1356-1405*, nouv. éd., Bruxelles, 1977, pp. 233-234.

la requête n'arrive pas à son destinataire... Une partie du chapitre a bien été en contact avec Aubert de Bavière et son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, ainsi qu'avec le duc de Bourgogne, comte de Flandre. C'est ce qui ressort de la supplique du chapitre. Où ? Quand ? Comment ? Les sources qui pourraient nous l'apprendre font malheureusement défaut. Le registre capitulaire et les comptes de la fabrique de la cathédrale révèlent que le 13 juin 1389, dimanche de la Trinité, Philippe le Hardi est venu à Cambrai et qu'il est intervenu dans la question de la juridiction du chapitre : il devait être d'humeur maussade, car il n'a, semble-t-il, laissé ce jour-là que 72 sous d'offrande au grand autel⁴⁵...

L'autre partie des chanoines, la partie « absente », surtout concentrée à la Curie d'Avignon, a pu agir *a contrario* par l'entremise du légat Clément de Grandmont, l'ancien chanoine de Cambrai devenu évêque de Lodève⁴⁶, pour dissuader le chapitre d'acheminer la requête vers Avignon. Le fait de retrouver cette supplique dans les archives lilloises prouve à suffisance que le document n'est jamais arrivé à bon port ; sinon, il y aurait été détruit après enregistrement de la supplique et des lettres correspondantes ; sans doute n'a-t-il jamais quitté Cambrai...

À ce stade de la réflexion, on ne manquera pas de souligner l'habileté des chanoines, dans un premier temps, à démontrer qu'ils partagent avec les princes un même souci d'ordre spirituel, c'est-à-dire ramener les populations du diocèse tout entier sous l'autorité

45. CAMBRAI, B.M., *Manuscrits*, 1053, f° 38 v°-40 r° ; LILLE, A.D.N., *Fonds du chapitre métropolitain de Cambrai*, 4 G 4594 (A. DERVILLE, *La vie religieuse*, p. 224).

46. Pendant la vacance du siège épiscopal, les chanoines de la cathédrale ont été contraints par Clément VII de contribuer aux charges financières qu'entraînait le séjour interminable dans leur cité de Clément de Grandmont, envoyé par Clément VII le 28 mai 1389 : H. NÉLIS, *Suppliques et lettres de Clément VII (1379-1394)*, Bruxelles, 1934, p. 654, n° 1648 à 1650 (*Analecta Vaticano-belgica*. 1^{re} sér. Documents relatifs, t. 3). Les frais du chapitre se montaient à dix florins or pour l'hébergement et l'entretien journaliers du nonce, prélevés sur les revenus de la mense épiscopale, et à dix autres florins or pour la préparation de son voyage de retour en Avignon, quotidiennement pendant trois semaines. Les chanoines, mécontents, en ont discuté en assemblée capitulaire le 13 novembre 1389. N'osant s'opposer ouvertement, ils ont décidé de payer le nonce en deux temps, *amicabiliter et benigne, ad sententias evitandas* (CAMBRAI, B.M., *Manuscrits*, 1053, f° 42 r°). Sur cette pension, voir les pièces datées des 7 et 29 juin 1389 dans le procès-verbal dressé par le notaire du chapitre, Jean Huard, le 12 novembre 1389 (LILLE, A.D.N., *Fonds de l'évêché de Cambrai*, 3 G 412, n° 8192 et 8193).

de l'évêque siégeant à Cambrai, ensuite dans l'obédience du pape d'Avignon, mais aussi, dans un second temps, à transmettre des inquiétudes d'ordre matériel, car c'est bien là, semble-t-il, leur gros souci. Il leur importe en priorité de contenir les appétits du comte de Hainaut dans un Cambrésis déjà tellement « grignoté et criblé d'enclaves » hainuyères⁴⁷ ! Mais le jeu est dangereux : en acquiesçant au souhait d'Aubert de Bavière de caser son rejeton, ce qui est aussi le vœu du Bourguignon, en faisant mine de soutenir vigoureusement cette candidature avec les arguments les plus convaincants et les moins coûteux (qui donc oserait contester le besoin d'unité dans l'Église ?), en cherchant à se concilier les bonnes grâces du prince, les chanoines n'ouvrent-ils pas la boîte de Pandore ? Les membres du chapitre restés en-dehors de la genèse de cette affaire l'ont probablement bien compris et ils n'auront pas manqué de suggérer à Clément VII un autre choix.

Ce qui apparaît surtout ici, en filigrane, c'est la division profonde du chapitre, pourtant tout entier acquis à la cause du pontife d'Avignon⁴⁸, et donc sa faiblesse. Une division et une faiblesse d'autant plus dommageables qu'elles s'inscrivent dans le double contexte d'une vacance du siège épiscopal et d'une crise au plus haut niveau de l'Église. Profondément chagriné par la perte de pans entiers d'un diocèse où nul, venu de la cité épiscopale, ni l'évêque, ni les légats de Clément VII, encore moins les collecteurs apostoliques, ne peut pénétrer sinon au prix des pires difficultés, handicapé par le fléau de l'absentéisme à un moment pourtant crucial de la vie diocésaine, incapable de désigner rapidement en son sein un nouvel élu, tenaillé par des soucis plus matériels que spirituels, le chapitre cathédral de Cambrai apparaît bien, en 1389, comme un chapitre « sous influence »...

Quant à Jean de Hainaut, héros malgré lui d'une pièce fort étrange, il ne perdra rien au change. Débouté à Cambrai, le voilà bientôt élu à Liège. Les sources sont trop lacunaires pour nous permettre de reconstituer le scénario avec précision. De rage, Aubert de Bavière a dû vraisemblablement se tourner vers Boniface IX, le successeur d'Urbain VI décédé à Rome le 15 octobre 1389. Peut-être même lui a-t-il demandé de nommer son cadet à Cambrai, puis, voyant que Clément VII avait pris les devants en désignant

47. Selon l'expression du Chanoine Platelle : H. PLATELLE, A. LOTTIN, L. TRENARD et P. PIERRARD, *Les diocèses*, p. 41.

48. Robert de Genève avait été évêque de Cambrai entre 1368 et 1371 (C. EUBEL, *Hierarchia catholica*, p. 160 ; E.I. STRUBBE et L. VOET, *De chronologie*, p. 265).

André de Luxembourg, il aura sans doute forcé la main du pontife romain en sollicitant le siège liégeois, qui était lui aussi vacant depuis plusieurs mois ? En 1390, le comte de Hainaut assiste en personne à la prestation de serment de son fils à Liège⁴⁹. Et l'année suivante, le pape de Rome nomme Jean de Bavière administrateur apostolique du diocèse de Cambrai⁵⁰.

Qu'il me soit permis de clore cette étude par une boutade. Quand on sait ce qui s'est passé à Liège dans les années 1406-1408, on ne peut s'empêcher de penser que les chanoines de Cambrai étaient vraiment mal inspirés... Voilà une erreur qui aurait pu leur être fatale. À l'image de leurs collègues liégeois, nombre d'entre eux se seraient peut-être, un jour funeste, retrouvés au fond de l'Escaut, lestés d'une lourde pierre. Heureusement pour eux, André de Luxembourg, pas plus que Pierre d'Ailly, son successeur, ne furent des « Jean sans Pitié ». Cambrai, ville paisible des bords de l'Escaut, ne fut jamais une « Cité ardente »⁵¹...

49. Acte notarié du 8 mai 1390 (É. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 5, Bruxelles, 1913, pp. 1, 555-557, annexe 1). Voir également M. GASTOUT, *Suppliques et lettres d'Urbain VI*, p. 267, n° 165 et n. 74.

50. Il est cité comme tel le 1^{er} décembre 1391 (M. GASTOUT, *Suppliques et lettres d'Urbain VI*, p. 378, n° 359 et n. 77).

51. C'est avec plaisir que je remercie ici Messieurs Daniel DERECK, Président du Cercle archéologique de Mons, et Alain MARCHANDISSE, Chercheur qualifié du F.N.R.S. et Maître de conférences à l'Université de Liège, pour leurs conseils avisés. La présente étude est le développement d'un point que je n'ai pu aborder que superficiellement dans ma thèse de doctorat *Le diocèse de Cambrai et le Grand Schisme d'Occident (1378-1417). Contribution à l'étude des relations entre papauté, clercs et laïcs*, 1996 (Université catholique de Louvain. Faculté de Philosophie et Lettres), qui sera publiée prochainement sous le titre *Papauté, clercs et laïcs. Le diocèse de Cambrai à l'épreuve du Grand Schisme d'Occident (1378-1417)*.

ANNEXE

*Supplique du chapitre cathédral de Cambrai adressée au pape
Clément VII*

[1389]

A. ORIGINAL sur parchemin, conservé à LILLE, Archives
départementales du Nord, *Fonds de l'évêché de Cambrai*, 3 G
334, pièce 7520.

Puncta et motiva sanctissimo domino nostro per nuntios prepositi et capituli ecclesie Cameracensis verbo et si sit opus scripto humiliter et devotissime explicanda ad finem quod idem sanctissimus dominus noster celeriter dignetur Johannem de Hanonia clericum natum illustris ducis Alberti de Bavaria comitis Hanonie, Hollandie et Zelandie preficere in episcopum et pastorem ecclesie Cameracensis.

Siquidem capitulum prefatum omnesque et singuli de eodem considerant et attendunt in spiritualibus et temporalibus bona subsequuntur et pericula vitanda ex huiusmodi provisione quam sequuntur et quam dei inspiratione ut creditur eos moverunt id ipsum Johannem concorditer et nullo reclamante postulandum in episcopum et pastorem concurrentibus partibus illustrissimi ducis et ducisse Burgundie et comitum Hanonie et Ostervanti qui huiusmodi provisionem sinceris affectibus prosequuntur.

In diocesi quidem Cameracensi ampla et populosa paucissimi sunt in compatione qui eidem sanctissimo domino nostro pareant videlicet populus patrie Cameracensis et portio diocesis in Regno ceteri videlicet Hanoniensis et Brabantie patriarum populus viam neutralitatis sibi elegerunt Flandrie videlicet et Brabantie sub dominio illustris comitis Flandrie populus adheret antipape et cuidam intruso pretenso episcopo Cameracensi.

Constat autem quod si prefatus Johannes promoveatur qui ex studiis suis presumitur futurus vir magnificus et virtuosus quod desiderant principes Flandrie, Hanonie et Brabantie patriarum parebitur sibi ut episcopo in patriis viam neutralitatis tenentibus ex qua obedientia resultabit implicita obedientia dicti sanctissimi domini nostri cuius recipietur missus et verisimiliter creditur et praesumitur huiusmodi sequuta explicita obedientia feliciter subsequetur cuius iudicia multa dominus Lodovensis episcopus experimentaliter palpavit.

Creditur insuper et speratur quod obedientes nunc intruso facillime in viam veritatis sub ipsius Johannis regimine et ad ipsius instantiam committentur cum ipse Johannes potens et carus apud illustrissimum ducem et ducissam Burgundie audebit personaliter comparere cum suis et ecclesie Romane benivolis in villis Machliniensis, Antwerpiensis, Teneremondensis, Alostensis, Aldenardensis, Geraldimontensis et sic de aliis Flandrie et

Brabantie scismaticis apud quarum populum magis erit acceptus idem Johannes et est quem alius vivens novit autem deus quantum expedit accessus securus ad loca scismaticorum qui hucusque apostolicos nuntios aut Cameracensis episcopum in suis locis nullatenus admiserunt.

Preterea in Hanonia, Brabantia et Cameracesio spiritualis ordinaria jurisdictio a multis annis perturbata firmiter creditur amplius recuperari per prefatum Johannem quam alium quemcumque cogitatum quod est necessarium alias timetur totaliter periclitari.

Indubitanter autem creditur si promotio huius grata maiori et seniori parti principum cleri et populi diocesis denegetur per Hanonienses ex hoc indignati credentes quod eos idem sanctissimus dominus noster habeat exosos ad antipapam pervertentur et timendum est consequenter de Brabantinis nunc neutralibus consortabunturque per amplius in suis malitiis et erroribus qui hucusque plenarie deviarunt in universalis ecclesie preiudicium et Cameracensem subversionem perhorrendam viam et si via facti et armorum intercipiatur quod non est verissimile non propter hoc minus ymmo magis destructio et subversio ipsius Cameracensis ecclesie et patrie indubitanter continget.

In temporalibus autem creditur indubie dicta promotio expediens et utilis sane comites Hanonie ab antiquo sede episcopali vacante et donec episcopus Cameracensis imperatori aut regi Romanorum debitum homagii impendisset usurpaverunt sibi usum et manutenentiam omnimodam terrarum de Sauzoit, de Gallifonte et de Melin in valore IIM florenorum annuatim dicentes quod hoc habent iure regalie et a die obitus bone memorie Gerardi Cameracensis episcopi illas terras tenuit comes Hanonie presens et adhuc detinet quas idem Johannes et nullus alius recuperare debere creditur nisi vi armorum in periculo ut supra. Et timetur quod si detineant per tempus prescriptionis consuetudinarie Hanoniensis quod instat ne pretendantur perpetuo acquisite.

Constat etiam quod Rex Romanorum marchio de Marania⁵² et alii proceres et consiliarii Regis ex eo quod a tempore dicti Gerardi episcopi vassallum non habuit idem Rex de comitatu Cameracensi quia Johannes bone memorie episcopus novissimus nolens jurare quod adhereret intruso aut super hoc staret consilio Regis et electorum dum esset super hoc requisitus admissus non fuit ad solitum fidelitatis iuramentum inierunt consilia ad finem saisendi dictum comitatum et instituendi ibidem comitem enuntiatumque a multis qui fuerint in Boemia huiusmodi inconueniens in Januis cui prefatus Johannes faciliter poterit obviare et preservare ecclesiam et patriam a tanto periculo namque capitulum et patria contra Regis

52. L'identification de ce personnage pose quelque problème, en raison du peu d'informations dont nous disposons sur Wenceslas de Luxembourg et sur son entourage. Ce *marchio de Marania* pourrait être Jodok ou Jobst, margrave de Moravie et de Brandebourg (1354-1411), neveu de l'empereur Charles IV : P. HILSCH, *Jodok (Jo[b]st)*, *Mgf. v. Mähren und v. Brandeburg*, dans *Lexikon des Mittelalters*, t. 5, Munich-Zurich, 1991, col. 492-493.

Romanorum potentiam resistere non possent. Et si alterius presidium implorarent notam prodicionis apud omnes de Imperio incurrerent et esset guerra concludens ecclesie subversionem memoratam.

Ex alio temporalis iurisdictione Cameracensis per subditos et vassallos a longis temporibus usurpata securitas populi per tyrannidem nonnullorum violata pax et quies populi terribiliter conturbate creduntur per istum debite reformari qui potentiam vicinam habet non cum difficultate mendicandam.

Et quamquam posset contingere quod inter episcopum talem et capitulum oriretur controversia et haberet idem capitulum adversarium potentiolem quam a multis annis habuerit hanelat tamen capitulum ad huiusmodi provisionem in considerationem potiolem utilitatis publice quam private.

Nec est silentio pretermittendum quod si promotio optata non fiat et Hanonienses pervertantur ad intrusum eo casu ut non dubitatur quin omnia bona que habet capitulum Cameracense in Hanonia ubi est magna pars fortunarum substrahantur et assignentur illis quibus intrusus providebit vel alias pro libito voluntatis in preiudicium ecclesie de illis disponatur.

Si autem opponatur contra provisionem huiusmodi quod equi possent per alium episcopum et bona succedere et pericula vitari quia capitulum predictum ad personas descendere non vult secretiis nuntiis responsionem ad obitienda talia faciendam iniunxit qui etiam causam quare postulatio de dicto Johanne facta non fuit in iuris forma prosequuta reserabunt.

Quibus in rectam considerationem sanctissimi et clementissimi domini nostri predicti deductis cum aliis per eius sanctissimam providentiam longe melioribus et efficatoribus perspicatis attentis et supplendis prefati prepositus et capitulum exemplo Job scisis vestimentis et tonsis capitibus in terram corruentes contritionem aromatum misericordie dicti sanctissimi domini nostri erumpentibus lacrimis implorant ut sibi flangrantia suavitatis emittant. Supplicantes humilimis et devotissimis affectibus in suo et innumerabilium sedis apostolice devotorum voto confoveri provisionemque cordialiter optatam celeriter expediri ad laudem et honorem dei universalis et Cameracensis ecclesiarum.